

# POEC

## PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI COLLECTIVE

Être accompagné

## FORMEZ-VOUS AUX MÉTIERS QUI RECRUTENT

Trouvez un emploi grâce à une formation en phase avec les besoins des entreprises.

### LA POEC

C'est quoi ?

- La Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) permet à des demandeurs d'emploi de se former à des métiers qui recrutent et de favoriser ainsi leur retour à l'emploi durable.
- Mis en œuvre par l'Opco des Entreprises de Proximité, ce dispositif vise à favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi par la formation professionnelle, tout en répondant aux besoins de recrutement des entreprises.

### 1 Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi préalablement à l'entrée en formation, qu'ils soient indemnisés ou non.

### 2 Formations concernées

- Il s'agit principalement de formations préparant à des métiers avec de forts besoins de recrutement. Il n'y a pas de catalogue pré-établi.
- Les parcours de formation sont construits en fonction des besoins en compétences identifiés sur un domaine d'activité ou un territoire.
- Pour connaître les formations programmées, renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle emploi, de votre mission locale...

### 3 Démarches

- Votre conseiller Pôle emploi vous oriente et vous présente les formations proposées au titre de la POEC pouvant correspondre à votre projet professionnel.
- Des réunions collectives sont organisées par les organismes en charge de la formation. Ils vérifient l'adéquation de votre profil au regard des objectifs de la formation et de votre projet professionnel.

Plus d'informations

contactez votre [conseiller OPCO EP](#) et retrouvez-nous sur [opcoep.fr](#)

L'OPCO des Entreprises de Proximité, **vos alliés au quotidien.**

## 4

### Déroulement de la formation

- Les sessions de formation comprennent 8 à 15 stagiaires.
- La formation, pouvant aller jusqu'à 400 h, inclut un stage pratique en entreprise et doit permettre au stagiaire d'être directement opérationnel pour occuper un emploi.
- L'organisme de formation et Pôle emploi vous accompagnent jusqu'à votre recrutement.



Le **stage en entreprise** vous permet de mettre en pratique les connaissances reçues pendant la formation.

C'est un moyen pour l'entreprise de découvrir vos compétences, et une **opportunité d'embauche** pour vous.

## 5

### Financement, statut et rémunération

- Financée par l'État dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences et pilotée par Pôle emploi, la formation est entièrement prise en charge.
- Durant la formation, vous avez le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Votre indemnisation dépend de votre situation auprès de Pôle emploi.
- Le contrat de travail conclu à l'issue de la POE collective peut être en CDD ou en CDI. Vous pouvez aussi compléter votre formation par un contrat en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage).

Les POEC sont financées par l'Etat, dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION



pôle emploi

**Plus d'informations**

contactez votre conseiller OPCO EP et retrouvez-nous sur [opcoep.fr](http://opcoep.fr)

L'OPCO des Entreprises de Proximité, **votre allié au quotidien.**

